



# A TOUS PNC

## AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

✉ navigants@unac.asso.fr

Décembre 2013

# EFFECTIF PNC

*« Il y a deux sortes d'abus : ceux qui naissent de la logique d'un Régime et ceux qui naissent de son incohérence. »*

*Gilbert Cesbron.*

**D**epuis plusieurs mois, la Direction se plaint d'un sureffectif PNC de l'ordre de 700 PNC.

Le 10 décembre, la Direction a annoncé vouloir transférer 115 personnels sol vers le PNC. Une vingtaine en provenance de Transavia où ils ont exercé quelques mois comme PNC et environ 90 autres PS qui avaient passé la sélection et sont « en attente de besoin PNC ».

Le 12 décembre, notre DGRH annonce en CCE un nouveau PDV PN ! ?

Sans prétention d'avoir inventé le « fil à couper l'eau chaude », à l'UNAC, on a un peu de mal à trouver une logique quelconque entre les constats et les actes de la Direction d'Air France.

Nous avons déjà du mal avec la lisibilité de la stratégie globale de la Compagnie, alors, lorsqu'on observe sa gestion de l'effectif PNC ça devient un vrai casse-tête chinois.

Soit c'est un art extrêmement élaboré et il faudra qu'elle nous l'explique, soit elle fait vraiment n'importe quoi... et ça devient très inquiétant.

Selon le principe mathématique du « rasoir d'occam » : « quand deux théories sont en compétition, celle qui est la plus simple est souvent la meilleure. »

Au mois de septembre déjà, en plein sureffectif, la Direction avait réussi à générer un nombre incroyable de « compositions d'équipages ré-

duites » avec un coût exorbitant associé. Très vite elle nous a servi des explications fumeuses sur cet épisode et réaffirmé le caractère inquiétant du sureffectif PNC.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque le 10 décembre elle annonçait vouloir alourdir le sureffectif PNC par l'apport de 115 nouveaux PNC entrants et que dès le lendemain, elle déclarait souhaiter l'alléger par un nouveau PDV ?

Si nous sommes réellement face à une grave situation de sureffectif, cet apport soulève plusieurs questions.

Les premières réponses qui nous viennent à l'esprit ne sont pas à même de nous rassurer. Elles devraient même nous alarmer.

### 1. D'où provient cette décision ?

L'arrivée dans le PNC AF de nos 25 collègues en provenance de Transavia serait le fruit de « l'accord sur l'organisation de mutations Groupe temporaires de personnels au sol d'Air France vers Transavia pour y exercer des fonctions de PNC avec vocation de revenir à Air France en tant que PNC ». Il s'agit d'un accord central **pour lequel les syndicats représentatifs du PNC n'ont pas été consultés**. Or ces PS ne sont partis à Transavia que depuis moins d'un an alors que cet accord prévoyait des affectations pour 2,5 à 5 ans. Le retour anticipé en tant que PNC AF n'était prévu « qu'en cas de reprise des embauches PNC en CDI à Air France ». Il ne nous semble pas que ce soit le cas. Rien ne semble donc justifier cette part de l'accroissement du sureffectif PNC.

Pour les 90 suivants il s'agit d'une **mesure qui n'a pas été négociée par les syndicats représentatifs du PNC**. Selon la Direction, elle-même, les PS concernés étaient mis « en attente de besoin PNC ». En période de sureffectif, il ne saurait y avoir de besoin PNC. Rien ne semble donc justifier cette seconde part de l'accroissement volontaire du sureffectif PNC.

## 2. Quel est son effet sur les PNC déjà en poste ? En termes d'activité par PNC ? En termes de grille d'ancienneté si la situation devenait catastrophique ?

- En termes d'activité, puisqu'il faudra partager les heures de vols, l'effet serait de ramener encore plus de PNC vers une rémunération au salaire minimum garanti. Il s'agit donc d'une perte de rémunération pour la majorité des PNC.
- Et cas de situation catastrophique avec à la clé des départs contraints après 2014, cet apport serait potentiellement lourd de conséquences pour les individus si les critères de départ sont épaulés sur l'ancienneté Compagnie.

## 3. Quelle est la pertinence d'un PDV PNC ?

La question sur la pertinence d'une annonce d'un nouveau PDV PN au lendemain de celle du transfert de PS vers le PNC AF nous renvoie par son absence totale à la pertinence du transfert lui-même. Clairement, **Il s'agit une mesure de gestion du sureffectif PS**... Nous ne verrions aucune objection à cela, s'il n'y avait pas déjà un sureffectif PNC présenté par la Direction comme extrêmement problématique.

## 4. Légalement comment peut-on « recruter » 115 nouveaux PNC au lendemain d'un premier PDV et à la veille d'un second ?

Du point de vue strictement légal, ces transferts ne seraient sans doute pas considérés comme des recrutements. Nous gageons néanmoins que la DIRRECTE (en clair la Direction du Travail) sera très intéressée par cette manipulation qui consiste à faire grossir le sureffectif PNC afin de profiter des exonérations de cotisations liée à un PDV gonflé à l'hélium ... et qui serait assumé par la solidarité nationale.

**De prime analyse, avec les informations que nous avons à ce stade, nous tirons là encore deux théories de cet épisode.**

- **Soit la Direction fait vraiment n'importe quoi. Elle nous abuse et il n'y a ni sens ni confiance dans sa gestion.**
- **Soit il n'y a pas de sureffectif PNC. Il n'y a donc pas de nécessité de PDV ni de mesures de gestion de la saisonnalité. Là encore, elle nous abuse et il n'y a ni sens ni confiance dans sa gestion.**

*Il y a deux sortes d'abus : ceux qui naissent de la logique **d'une Direction** et ceux qui naissent de son incohérence.*

ADHÉSION UNAC 	3, place de Londres	95727 Roissy cdg cedex
<input type="text" value="Nom"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value="Prénom"/>		<input type="text" value=""/>
<input type="text" value="Matricule"/>		<input type="text" value=""/>

*L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.*